



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 13 septembre 2016

### Délibération n° B 2016-22

#### **Groupement de commandes avec le Département relatif à l'acquisition d'un logiciel marchés : autorisation à donner à la Deuxième Vice- Présidente pour signer la convention constitutive du groupement de commandes**

Membres en exercice : 5  
Présents : 5  
Nombre de votants : 5  
Votes pour : 5  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
22/07/2016

L'an deux mille seize, le treize septembre, à quinze heures, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Clément PERNOT, Bernard AMIENS, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27, L 1424-30 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics, notamment l'article 28 de l'ordonnance et l'article 28 du décret ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-13 du 12 mai 2015, relative aux commissions et comités concourant au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015, relative aux délégations consenties par le Conseil d'Administration à son Bureau ;

Vu le guide interne des procédures de commande publique dont la dernière version résulte de la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-13 du 28 juin 2016 ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Dans le cadre de la convention de partenariat en cours (2015-16-17) qui lie le SDIS et le Département, un des objectifs est la coopération en matière de marchés publics. Il est ainsi proposé une nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes, pour l'acquisition d'un logiciel de rédaction et de suivi administratif et financier des marchés publics.

Le SDIS et le Département possèdent le même logiciel (à périmètre différent) qui va devenir obsolète, l'éditeur n'assurant plus la maintenance à partir de juin 2017. Disposer d'un nouvel outil choisi, adapté, pratique, à jour, aux meilleures conditions techniques et financières, bénéficier des compétences du Département en la matière sont les objectifs.

Il s'agira de la quatrième convention constitutive d'un groupement de commandes entre le SDIS et le Département.

Les trois précédentes, achat de fournitures de bureau, achat de papier et entretien des locaux sont encore en cours et révèlent une collaboration fructueuse.

Le coordonnateur du groupement sera le Département. La Commission d'Ouverture des Plis des Procédures Adaptées sera celle du Département.

Chaque membre du groupement est chargé d'évaluer ses besoins et de s'assurer de la bonne exécution de son marché.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :**

- **d'approuver le principe du groupement de commandes ;**
- **d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'acquisition d'un logiciel de rédaction de marchés publics et de suivi administratif et financier ;**
- **d'autoriser l'adhésion du SDIS à ce groupement de commandes ;**
- **d'autoriser Madame Natacha BOURGEOIS, Deuxième Vice-Présidente, Présidente de la Commission des Equipements, à signer la convention au nom de l'établissement public, celle-ci étant passée avec le Département.**

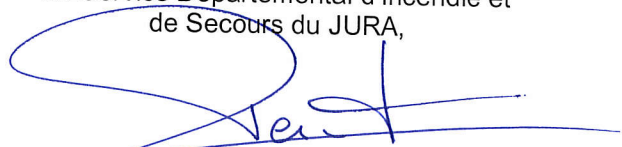
---

**DECISION N° B 2016-22 DU 13 SEPTEMBRE 2016**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve le principe du groupement de commandes ;**
- **approuve la convention, jointe en annexe, constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'acquisition d'un logiciel de rédaction de marchés publics et de suivi administratif et financier ;**
- **autorise l'adhésion du SDIS à ce groupement de commandes ;**
- **autorise Madame Natacha BOURGEOIS, Deuxième Vice-Présidente, Présidente de la Commission des Equipements, à signer la convention au nom de l'établissement public, celle-ci, étant passée avec le Département.**

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le 22 SEP. 2016  
Affiché le 22 SEP. 2016  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 3ème trimestre 2016